

---

Accueillir  
un service  
civique  
au sein de sa  
commune



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

# Pourquoi accueillir un service civique par le biais de l'UAMC ?

Avec l'agrément au titre du service civique, l'UAMC facilite l'accueil de jeunes volontaires dans les communes.

L'enjeu pour les communes comme pour l'association est de renforcer le lien entre la jeunesse et les organes de gouvernance locale afin de promouvoir la citoyenneté et contribuer à défaire les préjugés dont sont victimes les territoires ruraux.

Grace à l'accueil de jeunes volontaires, les jeunes se forment une expérience professionnelle, découvrent un secteur d'activité et rencontrent des personnes qui pourront les accompagner dans leur projet d'avenir.

C'est une expérience de la République grandeur nature. Les communes bénéficient quant à elles d'un renfort temporaire dans leurs équipes pour améliorer et accentuer les services rendus à la population.

C'est aussi une manière pour les maires de faire connaître les métiers des collectivités territoriales qui peinent à recruter.

## En pratique, comment cela fonctionne ?

- L'association gère le volet administratif et financier de la mission ainsi que le volet formation des volontaires.
- Les collectivités en tant qu'organismes d'accueil assurent le suivi du volontaire au quotidien, dans l'accomplissement des tâches liées à sa mission. Les échanges se font par mail à l'aide au besoin de documents types et supports de l'Agence du Service civique (fiche de renseignements du volontaire, note pour les tuteurs, note pour le bilan de fin de mission).
- L'association ne facture pas de frais de fonctionnement aux collectivités d'accueil.
- L'UAMC transmet une note aux maires et aux tuteurs rappelant les principes essentiels du service civique.
- Lors de l'élaboration de la fiche mission et de l'annonce, nous veillons à ce que les tâches proposées soient conformes aux attendus du service civique et ne s'apparentent pas aux missions qui seraient données à un employé.
- Lors de la signature du contrat d'engagement, nous procédons également à un rappel et communiquons aux volontaires nos coordonnées en les invitant à nous contacter si une difficulté survient.

# En pratique, comment cela fonctionne ?

- Les volontaires seront sélectionnés sur la base de leur motivation et de leur savoir-être.
- Un entretien sera proposé par le maire ou son représentant accompagné d'un agent de la commune. Il s'agira surtout de faire connaissance avec le jeune, de discuter des raisons pour lesquelles il souhaite s'engager sur une mission de service civique, et d'échanger sur les attentes de la commune.
- Le tutorat sera assuré au sein de la commune dans laquelle le volontaire sera accueilli, par un élu ou un agent.
- Le tuteur participera obligatoirement à une des formations proposées par l'Agence du service civique.
- Plusieurs rencontres entre le tuteur et le volontaire seront organisées :
  - A la prise de poste (Le tuteur devra prévoir de se rendre disponible pour accompagner le volontaire entre le premier temps d'échange prévu au début de la mission et le point prévu à la fin du premier mois)
  - A la fin du premier mois : dans le but de connaître le ressenti du volontaire
  - Chaque mois jusqu'à l'issue de la mission : point d'étape, recueil du ressenti du volontaire
  - A l'issue de la mission : bilan final pour valoriser les compétences acquises lors de la mission

## En pratique, comment cela fonctionne ?

---

- A partir du 2ème mois, un échange sera prévu par le tuteur sur le projet du volontaire à l'issue de sa mission afin de mettre en perspective son engagement au titre du service civique et son projet d'avenir.
- Le tuteur référent pourra être accompagné d'un autre élu ou agent en complément pour mettre en place le projet d'avenir en fonction de la nature de celui-ci, dans l'unique but d'apporter un soutien supplémentaire et une plus-value au volontaire.
- Le tuteur pourra inviter le volontaire à utiliser l'outil DiagOriente ou l'orientera vers la Mission locale du secteur.
- En fonction des pistes qui auront pu être évoquées, le volontaire pourra être mis en relation avec un professionnel exerçant le métier ou intervenant dans le secteur identifié.
- Dans les communes, la relation entre volontaires et tuteurs est de manière générale étroite et quotidienne et les échanges sur le projet d'avenir se font également au fil de l'eau.

# Vous souhaitez accueillir un volontaire dans votre commune ?

---

1. Choisissez dans l'une des quatre missions proposées dans les pages suivantes
2. Prenez contact avec Perle ALVES-CONDÉ, directrice de l'UAMC :
  - Tel : 02 31 15 55 13 / 06 83 94 69 06
  - Mail : [direction@uamc.fr](mailto:direction@uamc.fr)
3. Mise en ligne de l'annonce sur le site de l'agence du service civique
4. Etude des candidatures par vos services ou de façon conjointe avec l'UAMC selon votre souhait
5. Entretien entre le tuteur et le jeune
6. Signature du contrat
7. Formations PSC1 et FCC prises en charge par l'UAMC dans le mois suivant le début du contrat

---

Les  
missions  
proposées  
par l'UAMC



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

# Mission N°1

---

## SENSIBILISATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE THÉMATIQUES CIBLÉES

### Contexte :

La commune est l'échelon démocratique de proximité, celui qui assure les services publics du quotidien et est en lien étroit avec les citoyens.

Dans le cadre de la mise en place de campagnes d'information/sensibilisation sur les politiques publiques ou des thématiques d'intérêt général ( tri des déchets, propreté urbaine, sécurité routière...) il est nécessaire de faciliter la compréhension des politiques publiques et d'informer les habitants sur les projets menés et la vie locale.

Pour cela, les communes communiquent en mobilisant tous les canaux : flyers, journaux municipaux, réseaux sociaux, affichage, porte à porte... De plus, les communes organisent de nombreuses animations sur leur territoire pour tous les publics : jeunes, familles, séniors, personnes vulnérables...

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette mission. Le volontaire viendra en appui de ou des agents chargés de communiquer auprès des habitants et d'organiser des évènements.

Une mission dynamique, alternant travail de bureau et présence sur le terrain, au contact des différents interlocuteurs de la mairie qu'il s'agisse des élus, des agents administratifs ou techniques sans oublier les acteurs associatifs locaux.

# Mission N°1

---

## SENSIBILISATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE THÉMATIQUES CIBLÉES

### Exemple de missions types pouvant être confiées au volontaire :

- Appui du chargé de projet en participant à la création de contenus pour les journaux municipaux, les réseaux sociaux et le site internet; rédaction d'articles, création de reportages photos et vidéos, d'affiches...
- Participation à l'organisation d'événements aux cotés du responsable : animations estivales, de Noël, concerts, carnaval, cérémonies/commémorations, inaugurations, expositions...
- Aide de la personne chargée de l'organisation et de l'animation d'ateliers numériques auprès des publics en difficulté avec ces nouveaux outils
- Aide à l'élaboration d'une stratégie de diffusion des publications municipales et des supports de communication de la collectivité diffusés dans les commerces, organismes, auprès des associations, des parents d'élèves...

# Mission N°2

---

## FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

### Contexte :

L'objectif de cette mission est d'encourager et accompagner la participation citoyenne des habitants de la commune aux côtés de l'équipe municipale.

Force est de constater que le fossé entre les citoyens et la sphère publique va grandissant. Si cette défiance est un phénomène complexe et multifactoriel, il n'en demeure pas moins que les démarches qui viseront à informer les citoyens et à favoriser leur expression et leur participation seront de nature à renouer le lien entre le citoyen et le politique.

La commune semble ainsi être l'échelon idéal pour conduire des actions en ce sens ainsi que pour entendre les jeunes et les sensibiliser à la République et ses valeurs.

# Mission N°2

---

## FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

### Exemple de missions types pouvant être confiées au volontaire :

- Participation aux côtés du chargé de projet à la mise en place de rencontres avec les habitants visant à les concerter sur un projet ou une politique publique
- Participation aux côtés du chargé de projet à l'organisation et à l'animation de rencontres d'habitants d'un même quartier, d'un même territoire, afin que ceux-ci puissent échanger sur leur quotidien.
- Promouvoir l'entraide
- Aller vers les jeunes, recueillir et collecter leur parole
- Accompagnement des jeunes dans leur engagement citoyen : Assister à la formation des délégués des élèves et participer à l'accompagnement de la mise en place/animation d'un conseil des jeunes
- Promouvoir les vertus de l'engagement en témoignant de sa propre expérience en présence d'un responsable de la commune
- Participation à l'organisation et l'animation d'actions citoyennes aux côtés d'animateurs dans les accueils de loisirs, les accueils de jeunes, les centres sociaux et les structures accueillant des mineurs

# Mission N°3

---

## SE SOUVENIR POUR AGIR EN CITOYEN

### Contexte :

"Lorsque tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens".

Cette mission a pour vocation de favoriser le travail de mémoire nécessaire à la compréhension du présent et des enjeux pour l'avenir, mais aussi de faire comprendre à chacun ce que signifie « être un citoyen », conscient de ses droits et ses devoirs.

Les communes de Normandie ont été au coeur de la Libération de la France en 1944 après le débarquement des forces alliées sur leurs plages.

L'histoire d'une commune et sa mémoire constituent un ancrage spatial et temporel pour l'ensemble de ses habitants, c'est un ferment du lien social qu'il est important de cultiver pour faire République.

# Mission N°3

---

## SE SOUVENIR POUR AGIR EN CITOYEN

### Exemple de missions types pouvant être confiées au volontaire :

- S'approprier les événements historiques locaux et nationaux pour aider au développement chez les jeunes collégiens du respect du devoir de mémoire.
- Sous le contrôle d'un responsable, collecter les témoignages et les souvenirs des habitants pour nourrir les récits.
- Participation à la réalisation de supports et d'outils en direction de tous les publics afin d'aider la population et notamment les nouvelles générations à comprendre l'évolution de leur territoire ou plus généralement de la cité et de la société française au cours du temps et à se réapproprier leur lieu de vie.
- Après vérification par un responsable, contribuer au devoir de mémoire en diffusant des récits auprès des scolaires notamment, en participant à l'animation de lieux de mémoire (expositions, conférences, témoignages...) ou à des événements.
- Participation à l'organisation des temps de commémoration et incitation des habitants à y participer.

## Mission N°4

---

# FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET CULTIVER LE LIEN SOCIAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

### Contexte :

La commune est la petite République dans la grande, elle est l'échelon le plus proche des usagers et entretient avec nos concitoyens une relation particulière, nourrie par la proximité et la nature des missions d'intérêt général qu'elle assume.

Dans les communes, les médiathèques sont bien sûr des lieux d'accès à la culture et au savoir mais sont aussi des lieux de rencontres et d'échanges où se côtoient des usagers de tous âges et origines socioculturelles.

Une mission de service civique dans une médiathèque est donc particulièrement pertinente pour valoriser ce lieu et ces services et développer les animations en direction des usagers, les jeunes en particulier.

L'enjeu est d'entretenir et de développer le lien social aux côtés de l'équipe en place, à l'échelle de la commune, tout en veillant à inclure l'ensemble des habitants quelle que soit leur situation personnelle, professionnelle ou sociale ou les difficultés qu'ils rencontrent, et de lutter contre l'isolement.

Pour ce faire, aux côtés des agents et des associations locales, le volontaire ira à la rencontre de tous les habitants, sera à leur écoute et pourra leur proposer des activités individuelles ou bien de participer à des temps collectifs organisés par l'équipe.

Il interviendra aussi en appui des responsables pour accompagner les habitants dans les démarches numériques.

## Mission N°4

---

# FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET CULTIVER LE LIEN SOCIAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

### Exemple de missions types pouvant être confiées au volontaire :

- Le/la volontaire contribuera, en appui de l'équipe, à la conduite d'actions de médiation en direction des différents publics : scolaires, jeunes, seniors... et participera à la mise en place d'animations.
- Il participera à valoriser la médiathèque, en développant ses outils de communication, et en facilitant l'accès à son offre culturelle et numérique. Les activités du volontaire pourront être les suivantes :
- Faciliter l'accès à l'offre culturelle et numérique proposée par la médiathèque
- Aide de l'équipe à la mise en place des animations
- Présentation aux usagers des espaces de la médiathèque en binôme avec un salarié
- Présentation aux usagers des nouveaux outils numériques mis à leur disposition (portail BDM par exemple) en binôme avec un salarié
- Participation aux interventions organisées auprès des différents publics du territoire afin de favoriser les échanges, de développer du lien intergénérationnel et/ou multiculturel autour des nouveaux outils numériques.
- Aide à la conception des outils de valorisation de l'offre de service de la médiathèque
- Aller à la rencontre des publics et promouvoir l'offre de la médiathèque en étant identifié de façon visible comme service civique.